

Dossier personnel

Déclaration de compétences pour l'admission à l'examen professionnel fédéral

Règlement pour les candidats sans certificats de module

Instructions

À quoi sert ce document ?

Ce document est le guide pour la déclaration de compétences « Dossier personnel ». Ces instructions fournissent des informations sur la procédure de déclaration de compétences pour les candidats qui fournissent la preuve de leurs compétences au moyen de leur « dossier personnel ».

Validité à partir du :	12.04.2019
Version :	1.0
Organisme émetteur :	QSK OdAmm
Date d'acceptation :	12.04.2019

La forme masculine utilisée dans le présent document se réfère toujours à la fois aux personnes de sexe féminin et masculin.

1. Avant-propos	3
2. Objectif	3
3. Documents de base 3	
4. Conditions préalables à la constitution du dossier personnel	4
<i>Conditions formelles</i>	4
<i>Conditions pratiques sans formation structurée</i>	4
5. Comblar les lacunes	4
6. Instructions relatives au dossier « Attestation de compétences » pour l'admission à l'examen professionnel fédéral	4
<i>De quoi s'agit-il ?</i>	4
<i>Compétences et attestation de compétences</i>	4
<i>Objectif</i>	5
<i>Utilité</i>	5
7. Le dossier « Attestation de compétences »	5
<i>Portfolio personnel (fiches de travail 1 à 4)</i>	5
<i>Liste des attestations formelles (fiche de travail 5)</i>	5
8. Procédure	6
<i>S'orienter</i>	6
<i>Décrire les compétences, les aptitudes et les connaissances (fiche de travail 3, rubrique a)</i>	6
<i>Justificatif (fiche de travail 3, rubrique b)</i>	6
<i>Documenter les interventions dans le domaine de la santé (fiche de travail 4) (équivalence module 8 Expérience dans l'exercice de la profession de masseur médical, conformément au profil professionnel)</i>	6
<i>Justificatif (fiche de travail 5)</i>	6
9. Créer un profil personnel actuel	7
10. Liste de contrôle	10

1. Avant-propos

Le dossier « Attestation de compétences » est conçu comme un portfolio personnel. Sa structure et sa conception s'appuient sur les nombreuses années d'expérience du modèle CH-Q pour la gestion durable des compétences de la société CH-Q. Il encourage de manière générale la planification et l'organisation de carrière axées sur les ressources et élargit ainsi la flexibilité professionnelle.

Le dossier « Attestation de compétences » repose sur une auto-évaluation. Le processus d'auto-évaluation permet à une personne de prendre conscience de son parcours professionnel et personnel, de ses forces (et faiblesses) et de dresser un tableau des compétences acquises. Le portfolio documente les résultats de l'auto-évaluation individuelle.

Le dossier « Attestation de compétences » s'adresse aux personnes qui ont une expérience professionnelle et un engagement dans le domaine de la santé et qui peuvent documenter les formations continues correspondant à leur travail.

2. Objectif

À l'aide du dossier « Attestation de compétences », le candidat prouve qu'il a acquis les compétences requises pour passer l'examen professionnel fédéral de masseur médical. Pour ce faire, il s'appuie sur l'expérience acquise dans le cadre de son activité dans le domaine de la santé et de ses stages de formation clinique.

La personne recense ses connaissances, ses aptitudes et ses compétences et évalue si celles-ci correspondent au profil professionnel de masseuse médicale/masseur médical et sont pertinentes. L'auto-évaluation se fonde sur les compétences définies dans les directives relatives à l'examen professionnel et dans le profil professionnel par l'organisation faîtière compétente, l'Organisation du monde du travail des masseuses et masseurs médicaux (OdAmm).

La commission AQ vérifie si les preuves fournies sont pertinentes, fiables et significatives (évaluation du contenu du dossier de validation et de la plausibilité de l'auto-évaluation, etc.) afin de confirmer l'équivalence des certificats de module ou de formuler des recommandations concernant une formation complémentaire.

3. Documents de base

Tous les documents juridiquement valables sont disponibles sur le site web de www.mmep.ch

Pour la création du « dossier personnel », veuillez noter les points suivants :

- Le règlement des examens
- Le guide du règlement d'examen
- Le profil professionnel
- Les directives d'admission

4. Conditions préalables à la constitution du dossier personnel

Conditions formelles¹

- Diplôme de niveau secondaire II (certificat fédéral de capacité CFC ou qualification équivalente) ;
- Autres diplômes.

Conditions pratiques sans formation structurée

- Justifier d'au moins 1 an d'expérience professionnelle à temps plein. En cas d'activité à temps partiel, la durée est prolongée proportionnellement.
- Justificatif de cours, formations continues, etc.
- Justifier d'un stage effectué ou d'une expérience dans l'exercice de la profession de masseur médical conformément au profil professionnel du règlement d'examen (cf. guide du règlement d'examen).

5. Comblent les lacunes

Diverses institutions proposent des cours préparatoires pour combler les lacunes de formation. Certains contenus peuvent également être appris de manière autodidacte.

Dans ce cas, les candidats ne suivent que les cours dont ils ont besoin pour compléter les qualifications manquantes. Ils se font confirmer par écrit le contenu des cours par le prestataire de formation. Pour les contenus acquis de manière autodidacte, la preuve est apportée par des références bibliographiques et l'indication du lieu et de la date où les contenus manquants ont été traités.

6. Instructions relatives au dossier « Attestation de compétences » pour l'admission à l'examen professionnel fédéral

De quoi s'agit-il ?

La procédure de dossier vise à démontrer de manière concise et compréhensible que les compétences correspondant au niveau du brevet fédéral ou aux modules ont été acquises dans le cadre d'une autre formation et à les attester à l'aide de documents ou de diplômes pertinents.

Compétences et attestation de compétences

Les 4 processus de travail et les compétences qui en découlent, dont le masseur médical doit disposer pour répondre aux exigences professionnelles, sont décrits en détail dans le guide, selon le modèle d'action IPRE.

Pour chaque compétence, vous dressez un bilan personnel de vos connaissances et aptitudes actuelles et pertinentes par rapport au profil professionnel des masseurs médicaux. Vous obtenez ainsi votre profil personnel.

¹ Voir point 3 du règlement des examens du 19 juin 2009 – version août 2017
Secrétariat d'examen Examen professionnel de masseur/masseuse médical(e)
Case postale | 6002 Lucerne

Objectif

Les éléments décisifs pour prouver vos compétences dans les 4 processus de travail sont présentés de manière claire. Vous disposez d'un profil convaincant et pertinent qui met en évidence vos points forts en tant que masseur médical / masseuse médicale.

Avantages

- Vous pouvez fournir des informations claires, cohérentes et compréhensibles sur l'état actuel de vos compétences, sur les activités (formation et profession) que vous avez exercées et sur l'évaluation personnelle de vos performances.
- Les preuves formelles de vos performances sont classées de manière claire.
- Vous disposez de documents justificatifs que vous pouvez utiliser de manière ciblée et efficace pour les prochaines étapes de votre carrière.

7. Le dossier « Attestation de compétences »

Portfolio personnel (fiches de travail 1 à 4)

Pour enregistrer, évaluer et prouver les connaissances acquises en rapport avec le profil professionnel du masseur médical.

- Données personnelles, curriculum vitae (fiches de travail 1+2).
- Saisie des compétences, aptitudes et connaissances professionnelles (fiche de travail 3).
- Justification de l'activité dans le domaine de la santé (fiche de travail 4).
- (Équivalence module 8 : expérience dans l'exercice de la profession de masseur médical conformément au profil professionnel).

Liste des justificatifs formels² (fiche de travail 5)

(attestations de cours, confirmations, etc.)

- Preuve d'un diplôme de niveau secondaire II³
(certificat fédéral de capacité, certificat de maturité, etc.).
- Justificatif d'au moins 1 an d'expérience professionnelle à temps plein⁴.
(En cas d'activité à temps partiel, la durée est augmentée en conséquence).
- Attestations de cours, confirmations, cahiers des charges, etc. (fiche de travail 5).
- Liste de contrôle.

² Voir les points 3.2 et 3.3 du règlement des examens du 19 juin 2009 – version d'août 2017

³ Voir point 3.31 a) du règlement des examens du 19 juin 2009 – version d'août 2017

⁴ Voir point 3.31 b) du règlement des examens du 19 juin 2009 – version d'août 2017

8. Procédure

S'orienter

Lisez attentivement la description et les prescriptions en annexe et faites-vous une idée précise des connaissances requises et des conditions d'admission à l'examen professionnel. Vous trouverez les informations correspondantes dans les conditions d'admission définies dans le règlement d'examen, dans les différents processus de travail et compétences définis dans le guide et dans le profil professionnel de l'organe compétent.

Décrire les compétences, les aptitudes et les connaissances (fiche de travail 3, rubrique a)

Comme vous avez suivi différents cours/formations continues à des fins professionnelles et acquis des compétences, aptitudes et connaissances professionnelles individuelles de manière autodidacte et dans le cadre de votre pratique professionnelle quotidienne, décrivez brièvement, avec vos propres mots, ce dont vous êtes capable et ce que vous pouvez accomplir. Vous trouverez à cet effet une fiche de travail préremplie qui vous permettra de procéder de manière systématique.

Justificatifs (fiche de travail 3, rubrique b)

Dans la rubrique b de la fiche de travail, indiquez les occasions qui vous ont permis d'acquérir vos compétences actuelles. Vous pouvez y énumérer les cours, les formations continues et les missions que vous avez suivis/effectuées. Joignez tous les justificatifs et pièces justificatives correspondants. Si vous avez acquis des connaissances de manière autodidacte, mentionnez-le dans cette rubrique et indiquez la bibliographie correspondante.

Documentation des missions dans le domaine de la santé (fiche de travail 4) (Équivalence module 8 Expérience dans l'exercice de la profession de masseur médical, conformément au profil professionnel)

Vous devez justifier d'une demi-année d'expérience dans l'exercice de la profession de masseur médical à un taux d'occupation de 100 %. Dix de ces missions doivent être accompagnées et discutées par un spécialiste issu de l'un des quatre groupes professionnels suivants : physiothérapeutes, chiropracteurs, ostéopathes CDS (dans toute la Suisse) et masseurs médicaux titulaires d'un brevet fédéral.

Énumérez toutes les interventions dans la feuille de travail correspondante. Indiquez la date de l'intervention et faites confirmer chaque intervention par l'employeur dans la rubrique correspondante.

Pour les interventions accompagnées et débriefées, il faut obtenir la signature de l'accompagnateur, indiquer sa profession et fournir une copie de son diplôme.

Justificatifs (fiche de travail 5)

Dans le répertoire des justificatifs formels, vous répertoriez par ordre chronologique tous les certificats de cours, attestations de formation continue, certificats de travail, inscriptions dans les carnets de notes et autres justificatifs.

Classez-les selon les mots-clés suivants :

a) Formations initiales et continues (cours)

- b) Activité professionnelle
- c) Activités extra-professionnelles (par exemple, compétences acquises dans le cadre du service militaire ou civil, autres activités associatives, etc.

Veuillez noter que les cours préparatoires ne sont pas considérés comme une expérience professionnelle. Ils font partie intégrante de la formation professionnelle et continue personnelle.⁵

Numérotez tous les justificatifs afin de ne plus avoir qu'à reporter le numéro dans les feuilles de travail.

Les justificatifs doivent généralement être confirmés par des certificats de travail, des attestations de travail ou des références écrites des employeurs ou donneurs d'ordre concernés, datés et signés.

C'est peut-être au cours de cette étape que vous vous rendrez compte qu'il vous manque des justificatifs importants. Essayez de les obtenir a posteriori.

Ne joignez que les copies des documents originaux à⁶.

9. Créer un profil personnel actuel

Fiches de travail 1 et 2 :

Données personnelles

Veuillez remplir la fiche de travail 1.

Curriculum vitae

Veuillez remplir la fiche de travail 2.

- Formation scolaire
- Formation professionnelle
- Parcours professionnel
- Activités professionnelles dans le secteur de la santé
- Activité professionnelle actuelle et poste occupé
- Formations continues
- Activités extra-professionnelles et loisirs
- Compétences sociales et communicationnelles
- Connaissances linguistiques
- Intérêts personnels, connaissances et compétences

Fiche de travail 3 :

Présentation et justification des compétences, aptitudes et connaissances actuelles

⁵ Voir point 3.31 b) du règlement des examens du 19 juin 2009 – version d'août 2017

⁶ En cas de doute, la commission d'assurance qualité compétente peut demander les originaux.

Dans la fiche de travail 3, vous répertoriez vos compétences, aptitudes et connaissances actuelles :

Dans la rubrique a), vous décrivez vos compétences, aptitudes et connaissances.
Dans la rubrique b), vous fournissez des informations sur leur acquisition.

Vous trouverez la description détaillée de chaque processus de travail et des compétences correspondantes dans le guide du règlement d'examen en vigueur.

Pour plus de clarté, voici les 4 processus de travail et les compétences correspondantes :

Processus de travail 1 : mesures et processus d'intervention

- 1.1. Collecte, interprétation et documentation des données
- 1.2. Élaboration du concept de mesures
- 1.3. Mise en œuvre des mesures

Processus de travail 2 : processus de communication

- 2.1. Établissement de relations
- 2.2. Collaboration
- 2.3. Gestion des conflits

Processus de travail 3 : gestion des ressources et des processus

- 3.1. Aménagement du lieu de travail
- 3.2. Garantie de l'administration et de l'organisation

Processus de travail 4 : Développement professionnel et gestion des connaissances

- 4.1. Assurance qualité
- 4.2. Entretien de l'environnement professionnel
- 4.3. Apprentissage tout au long de la vie

Fiche de travail 4 :

Équivalence Module 8 : Justificatif des missions dans le secteur de la santé

Dans la fiche de travail 4, vous consignez vos interventions pratiques et les décrivez.
Les 10 stages accompagnés (supervision par un professionnel reconnu) sont également répertoriés. Ils doivent être confirmés par le professionnel.

Sous supervision, le masseur médical est capable d'appliquer correctement et de manière autonome les techniques et méthodes apprises, de mener des entretiens avec les patients, d'établir des diagnostics et de présenter des concepts de traitement développés de manière autonome.

Fiche de travail 5 :

Liste des justificatifs formels

Établissez la liste de toutes les preuves. Pour ce faire, suivez les instructions décrites au point 6.



Berufsprüfung Medizinische Massage
Examen professionnel de massage médical
Esame di professione per massaggio medicale

10. Liste de contrôle

	Terminé
Données personnelles	<input type="checkbox"/>
Curriculum	<input type="checkbox"/>
Saisie des compétences, connaissances et aptitudes professionnelles	
Processus de travail 1	<input type="checkbox"/>
Processus de travail 2	<input type="checkbox"/>
Processus de travail 3	<input type="checkbox"/>
Processus de travail 4	<input type="checkbox"/>
Justificatif des missions dans le secteur de la santé (équivalent au module 8) (fiche de travail 4)	<input type="checkbox"/>
Liste des justificatifs formels (fiche de travail 5)	
• Liste	<input type="checkbox"/>
• Copies des attestations de cours	<input type="checkbox"/>
• Copies des cahiers de devoirs	<input type="checkbox"/>
• Justificatif du diplôme de l'enseignement secondaire II	<input type="checkbox"/>
• Justificatif d'au moins 1 an d'expérience professionnelle à temps plein	<input type="checkbox"/>